

L'ÉCHO DES FALAISES

Journal de Leclercville ❖ Mai 2020

Le dernier mot du maire



Chers citoyens et citoyennes,

Le temps est venu pour moi de vous remercier de votre confiance apportée à mon égard durant ces 24 dernières années comme maire de Leclercville. Je vous remercie de m'avoir permis de contribuer à l'avancement de cette belle communauté, le tout accompagné des conseillers très compétents.

Durant mon mandat, j'ai ciblé comme objectif de travailler sur l'esprit de collaboration étroite avec le conseil municipal, maire et conseillers. Je crois que le développement actuel en témoigne et je suis confiant que cette recette gagnante sera en continuité pour mon successeur.

C'est donc avec regret que je quitte la mairie de Leclercville et je tiens à remercier la population pour la confiance et les bons commentaires à mon égard.

Le bénévolat est très important dans une petite communauté comme la nôtre et je serais très heureux d'y contribuer à nouveau dans un avenir.

Cordialement,

Marcel Richard



Table des matières

Mot du maire suppléant.....	1
Publication municipale	2-3-4-5-6
FADOQ.....	6
Autres informations	7

DATE DE TOMBÉE : 31 mai 2020

PROCHAINE PARUTION : 5 juin 2020

Veuillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante :

mun.leclercville@videotron.ca

Principales décisions prises par le conseil municipal de mai 2020

TOUT D'ABORD, MENTIONNONS QU'À CAUSE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE, LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL S'EST TENUE À HUIS CLOS. UN ENREGISTREMENT AUDIO EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.

- Modifier le calendrier des séances ordinaires : déplacer la séance prévue pour le 7 septembre au 14 septembre;
- Adopter une résolution pour autoriser la directrice générale à procéder à des mises à pied temporaires ou autoriser le télétravail, selon la situation;
- Adopter le règlement 2020-160 modifiant le taux d'intérêt sur les paiements en retard à 0 % jusqu'à un (1) mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement;
- Accepter l'installation gratuite d'une borne de recharge pour véhicules électriques (dans le stationnement du Parc de l'Île);
- Autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres public pour le déneigement du secteur urbain pour 3 ans et 5 ans;
- Autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour le déneigement de la route Seigneuriale pour 3 ans et 5 ans;
- Déposer une programmation de travaux pour recevoir la subvention de la taxe sur l'essence Canada-Québec (rang du Castor);
- Autoriser la directrice générale à demander à la MRC de préparer les documents d'appels d'offres et un estimé des coûts pour les travaux dans le rang du Castor
- Autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres pour les travaux dans le rang du Castor;
- Autoriser le balayage des rues par Les entreprises Édouard Paquette;
- Donner un avis de motion pour limiter la hauteur des garages dans la municipalité;
- Donner son appui à la MRC pour le projet du sentier des Trois-Fourches.

ÉLECTIONS PARTIELLES

Il est essentiel que les élections municipales se déroulent dans des conditions qui facilitent le vote des électeurs et qui préservent leur santé et celle du personnel électoral. Pour éviter le regroupement d'électeurs, sous l'effet de l'arrêté 2020-003 du 14 mars 2020, reconduit par les décrets pris subséquemment, les scrutins électoraux et tout vote par anticipation rattaché à un scrutin électoral sont annulés pendant la période de déclaration d'état d'urgence sanitaire. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, responsable de l'application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), demande, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire, **de reporter tout vote par anticipation et tout scrutin électoral jusqu'au 26 juin 2020.**

La situation sera reconsidérée **en juin** en ce qui concerne les modalités de reprise des élections, y compris la date de scrutin. **D'ici au 26 juin 2020, les présidents d'élection ne doivent pas publier de nouvel avis d'élection.**

Dès que cela sera autorisé, le processus électoral reprendra et la présidente d'élection avisera adéquatement la population de Leclercville.

Lucie Beaudoin
Présidente d'élection

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le conseil municipal a adopté la résolution 2020-05-60 lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 afin de déplacer la séance ordinaire du **lundi 7 septembre au lundi 14 septembre** à la salle du conseil à 20h.

Donné à Leclercville, le 8 mai 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-158 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, LES TARIFS DE COMPENSATION AINSI QUE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le conseil municipal a adopté le Règlement 2020-160 modifiant le règlement 2019-158 décrétant l'imposition des taxes foncières, les tarifs de compensation ainsi que la tarification des services municipaux pour l'année 2020 lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 tenue à huis clos.

Donné à Leclercville, le 8 mai 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que les avis ci-dessus ont été affichés entre 8h et 16h, et mis sur le site internet et publié dans l'Écho des Falaises le 8^e jour de mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 mai 2020.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable, le Service des travaux publics procédera au rinçage du réseau d'aqueduc :

Du lundi 11 mai au vendredi 15 mai 2020

De 8 h à 17 h

Lors de cette opération, il se peut que l'eau soit légèrement brouillée durant cette période, mais tout rentre dans l'ordre par la suite.

Vous n'avez pas à faire bouillir votre eau de consommation.

Le Service des travaux publics vous remercie de votre collaboration.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX (ENCOMBRANTS)

Il y aura enlèvement des **DÉCHETS VOLUMINEUX (encombrants)**, dans les limites de notre municipalité :

JEUDI, LE 14 MAI 2020



L'enlèvement des déchets volumineux s'effectue en principe, la même journée que la collecte régulière. Il est **important** que les **déchets volumineux soient déposés la veille**, au sol et non dans une remorque, le plus près possible de la rue, **séparément des autres déchets**.

Les matières résiduelles **d'origine domestique seront recueillies**, telles que : **meubles, évier, bain, cuisinière, laveuse, sècheuse, téléviseur, tapis et couvre-plancher (roulés), appareil de chauffage, réservoir à eau chaude, barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)**

à L'EXCLUSION des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation [ex : fenêtres, portes, armoires), clôtures, bois, souches d'arbre ainsi que tout liquide [ex : peinture, gaz et autre].

Conformément à la loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement. **Il serait donc important d'interdire aux gens de ramasser ce qui les intéresse, laissant ainsi l'endroit en désordre.**

COLLECTE DE PNEUS USÉS

Une collecte de pneus usés est prévue le **jeudi 14 mai 2020**.

IMPORTANT: LES PNEUS DOIVENT ÊTRE DÉJANTÉS

Les pneus usés (auto, camion avec une jante d'un minimum de 12 pouces et qui n'excède pas 24,5 pouces) devront être déposés en bordure de la rue et ils seront ramassés par l'employé municipal.

Nous vous demandons de placer ces objets séparément des autres déchets volumineux.

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION (ex : fenêtres, portes, bardeaux d'asphaltes, etc.), LES ORDINATEURS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES devront être acheminés au site d'enfouissement de Saint-Flavien.

Site d'enfouissement et Écocentre de la MRC de Lotbinière

1450, rang Pointe-du-Jour, St-Flavien.

Horaire du 15 mars au 14 décembre :

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30.

Samedi de 9 h 00 à 16 h 00 (Premier samedi de mai au dernier samedi d'octobre).

Matières acceptées :

- Huiles de cuissons
- Bois et branches (sauf bois traité)
- Piles usagées
- Plastique et carton
- Bonbonnes de propane
- Peinture et teinture résidentiel
- Lampes fluocompactes et tubes fluorescents
- Encombrants métalliques ou en bois (électroménagés ou meubles entièrement en bois)
- Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques)
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante)
- Résidus domestiques dangereux (huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, produits d'entretien ménager, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés

Écocentre à Deschailions-sur-Saint-Laurent

1995, route Marie-Victorin, Deschailions

Horaire du 1^{er} mai au 31 octobre

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 13 h 00 à 16 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Matières acceptées :

- Bois et branches (sauf bois traité)
- Piles usagées
- Peinture et teinture résidentielle
- Lampes fluocompactes
- Encombrants métalliques ou en bois (électroménagers ou meubles entièrement en bois)
- Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques)
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante)
- Résidus domestiques dangereux (huile à moteur, antigel, aérosols, filtres à l'huile, huile végétale liquide, colle, solvant, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés

COLLECTE POUR LES RÉSIDUS VERTS

La municipalité de Leclercville a un conteneur afin de récupérer les **résidus verts, gazon, feuilles et résidus de jardin**. Celui-ci est situé au parc multifonctionnel (rue St Jean Baptiste).

LES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN VRAC DANS LE CONTENEUR (SANS AUCUN SAC). Il est strictement interdit d'y déposer des déchets.

AVRIL						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
26	27	28	29	30		

MAI						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

JUIN						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

SEPTEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

St-Sylvestre, St-Patrice, Ste-Agathe, Dosquet, St-Flavien, Laurier-Sattion, St-Gilles, St-Narcisse, St-Agapit

Issoudun, St-Édouard, Fortierville, Ste-Françoise, Parisville, Deschailions, Leclercville, Lotbinière, Ste-Croix, St-Antoine, St-Apollinaire, Joly, Val-Alain

Laurier-Station, St-Agapit, St-Apollinaire, Ste-Croix

St-Sylvestre, St-Patrice, Ste-Agathe, Dosquet, St-Flavien, Laurier-Station, St-Gilles, St-Narcisse, St-Apollinaire, St-Agapit, St-Antoine

Issoudun, St-Édouard, Fortierville, Ste-Françoise, Parisville, Deschailions, Leclercville, Lotbinière, Ste-Croix, St-Apollinaire, St-Agapit, Laurier-Station, Joly, Val-Alain

Information suite au crédit de taxes

Si vous habitez le secteur urbain de la municipalité ou si vous êtes raccordés au système d'aqueduc, vous avez reçu dernièrement un crédit de taxes. Ce crédit de taxes s'appliquera sur le versement du mois de juin. Il suffit de le soustraire du montant à payer inscrit sur votre deuxième coupon (juin).

Vous avez fait un chèque postdaté? Il suffit de nous retourner seulement un chèque pour le mois de juin avec le bon montant, celui que nous avons en main sera détruit. Vous pouvez nous le retourner par la poste ou le mettre dans la boîte extérieure du bureau municipal.

Vous avez payer votre compte en totalité? Dans ce cas, deux options s'offrent à vous : vous n'avez rien à faire et le crédit s'appliquera sur votre compte de 2021 ou vous communiquez directement à la municipalité pour demander un remboursement.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Quai et Parc de l'Île

Le quai est maintenant ouvert à la population en respectant la distanciation sociale de 2 mètres. L'accès de la rampe de mise à l'eau sera ouverte à partir du 15 mai.

Le parc de l'Île est accessible aussi pour les piétons en respectant les mêmes règles de distanciation sociale mais l'accès aux véhicules récréatifs est toujours interdit.

Notez que les blocs sanitaires demeurent fermés pour l'instant.

Nous suivons l'évolution et les recommandations gouvernementales et vous tiendrons informés des développements.

Distribution des arbres

Dû à la situation actuelle concernant le COVID-19, la distribution des arbres est remise à l'an prochain.



Club FADOQ Messenger de l'Amitié de Leclercville

À tous les membres dont le renouvellement de la carte est prévu pour les mois de mai et juin. En raison de la situation due à l'épidémie du Covid 19, votre avis de renouvellement vos sera expédié directement par la poste, par le bureau de la Région Chaudière-Appalaches. Nous nous excusons pour cet inconvénient.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toutes une heureuse Fête des Mères malgré la situation difficile que nous traversons et espérons que pour toutes, « ça va bien aller »!

TU AS LE DROIT DE PAS BIEN ALLER...

Parce que oui, c'est difficile ce qu'on vit.

N'AIES PAS PEUR DE DEMANDER DE L'AIDE ET DU SOUTIEN.



Citoyens de la MRC,
on est là pour vous!
418-728-2085 poste 5

Express
vers **Sainte-Foy**

**HORAIRE
PANDÉMIE**

**POUR UN TEMPS
INDÉTERMINÉ**

Vu la pandémie et le manque de passagers dans l'Express vers Sainte-Foy, voici l'horaire :

EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à **6h45 et 8h 30**

RETOURS : Sainte-Foy à **16h10 et 18h10**

Le trajet reste toujours le même.

 Express Lotbinière

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie :
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bien évidemment, nous devons vous annoncer que malheureusement notre fameuse Descente de Canards, qui a lieu chaque année vers la fin du mois de mai ou début juin, est annulée pour cette année.

Cette activité représente beaucoup pour L'OTJ de Leclercville qui nous apportait beaucoup de financement. En ces temps difficiles, nous devons être solidaires et prendre soin les uns des autres. Nous espérons pouvoir revenir en force lors de la fête du Travail avec le tournoi de balle familiale.

Soyez prudents!!!!

Restez chez vous!

Ça va bien aller!

Les membres du comité de Loisirs de Leclercville



de Leclercville

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

La MRC de Lotbinière annonce qu'elle rendra accessible à tous les usagers, municipalités, citoyens et entrepreneurs, le lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Flavien à partir du lundi 4 mai. Les écocentres saisonniers situés à Saint-Patrice-de-Beaurivage et Deschaillons-sur-Saint-Laurent ouvriront également leurs portes à cette même date, selon l'horaire habituel.

Le redémarrage de la construction résidentielle de même que la demande grandissante dû à l'arrivée du printemps ont motivé cette décision. Les règles de distanciation sociales devront être respectées, la sécurité des employés et des visiteurs demeurant notre priorité. De ce fait, l'attente pourrait être légèrement plus longue qu'à l'habitude, nous demandons à tous les usagers d'être compréhensifs face à cette situation.

Pour consulter les heures d'ouverture des installations ainsi que la liste des matières acceptées, veuillez consulter le site Internet de la MRC de Lotbinière.

Rappelons que le 16 mars dernier, la MRC avait annoncé que le lieu d'enfouissement technique de Saint-Flavien demeurait ouvert aux secteurs commercial, industriel et municipal seulement, et demandait aux particuliers de ne pas se présenter à moins d'extrême nécessité.



Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél. : 819 292-2331
Télécopieur : 819 599-0550
mun.leclercville@videotron.ca



Membres du conseil

Benoit LemayMaire suppléant
Francis Laliberté..... Conseiller #2
Sophie Bédard Conseillère #3
Bruno Desrochers Conseiller #4
Pierre-Yves Lemay Conseiller #5
Denis Auger Conseiller #6

Renseignements généraux

Directrice générale : Lucie Beaudoin

Directrice générale adjointe : Sylvie Lemay

Travaux publics :

Les Entreprises Édouard Paquette (418) 971-0055

Permis et location de salles :

Sylvie Lemay (819) 292-2331

Préposé à l'entretien :

Nicole Beudet (819) 292-2331

Location Chalet des loisirs :

Nicole Beudet (819) 292-1129

Fabrique:

Rachel Héroux (819) 292-2769

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00